

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-245-1917 promulguant le décret du 26 Février 1917 réglementant Emploi des navires étrangers affrétés par des Français.

n° 24-245-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 mars 1917

Numéro JO
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro
31 mars 1917

VISAS

l'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1811 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le décret du 25 Février 1917 réglementant l'emploi des navires étrangers affrétés par des Français. vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République du 28 février 1917.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 25 Février 1917 réglementant l'emploi des navires étrangers affrétés par des Français. Art.2— Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

FILLON.